

Formation en alternance par Unités Capitalisables

BP JEPS SPECIALITE « EDUCATEUR SPORTIF » MENTION « ACTIVITES AQUATIQUES ET DE LA NATATION »

La formation

Taux d'insertion professionnelle des diplômés :
95% (session 2018/2019)

Lieux :

Centre Sportif Régional Alsace (Illberg),
piscines de Mulhouse et CREPS de
Strasbourg

Dates :

du 13 septembre 2021 au 26 août 2022
(2 j par semaine et stages spécifiques selon
calendrier)

Volume horaire :

637 heures en centre et 400 heures minimales en
structure – formation en alternance

Horaires de la formation

(hors stages spécifiques) :
de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h15

Effectif : 20 places

Frais d'inscription : 30,00 €
Frais pédagogiques : 6 178,90 €

Financement :

Entretiens individuels au CREPS sur rendez-vous :
demande de rendez-vous auprès du secrétariat

Références réglementaires :

RNCP : 28573
CPF : 241333

Les conditions d'inscription

Candidats PARCOURSUP

TEP : 29 avril 2021 - sélection : 30 avril 2021
Date de clôture : 2 avril 2021

Autres candidats

TEP et sélection : 29 juin 2021
Date de clôture : 31 mai 2021

Frais de dossier Sélection et /ou TEP : 70,00 €

*Dossier d'inscription sur le site du CREPS
«www.creps-strasbourg.sports.gouv.fr»*

Les informations

Réunions d'information au CREPS (67) à 18h00
jeudi 01/04/2021 et jeudi 20/05/2021

Réunions d'information au CSRA (68) à 18h00
mardi 30/03/2021 et mardi 11/05/2021

Pour les futurs apprentis : (moins de 30 ans)
Contact et renseignements : CFA FORM'AS
4, allée du Sommerhof - 67200 Strasbourg
Tél : 03 88 28 00 05

Le métier

Les champs d'intervention de l'éducateur sportif des "Activités Aquatiques et de la Natation" sont l'encadrement et l'enseignement des activités aquatiques d'éveil, de découverte, de forme, de bien être, d'apprentissages de la natation ainsi que la surveillance. Son activité professionnelle s'exerce au sein de piscines et plans d'eau des collectivités territoriales, de structures privées (centre aquatique, centre de remise en forme) ou d'associations

Objectifs

La formation vise l'acquisition des compétences et les savoir-faire du métier :

- encadrer tout public dans tout lieu et toute structure
- mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure
- conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage
- mobiliser les techniques pour mettre en œuvre une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage

Contenus

- Modules de formation relatifs à la conception de projets pédagogiques et d'animation
- Modules de formation relatifs à la conduite d'actions à visée d'éveil, de découverte, d'apprentissages pluridisciplinaires ; d'activités de loisirs, de forme, de santé et de bien-être ; d'enseignement des nages codifiées
- Modules de formation approfondissant la mise en œuvre de la sécurité des lieux et des pratiquants et visant l'obtention du PSE2 et du SSA en eaux intérieures
- Stage en situation professionnelle

Moyens et méthodes pédagogiques

- Séances de formation en salle, études de cas concrets, mises en situation pratique et pédagogique, travaux dirigés. Contenus de la formation disponibles sur la Dropbox du cursus
- Moyens techniques : salles de formation du CREPS, du Centre Sportif Régional Alsace (Illberg) et piscines et plans d'eau à Mulhouse (MON, Jonquilles, Illberg), Fessenheim, Guebwiller, Ottmarsheim, Reiningue.
- Encadrement : personnels techniques et pédagogiques du CREPS et de la DRDJSCS Grand Est, Equipe Technique Régionale de Natation du Grand Est brevetée d'Etat et intervenants extérieurs brevetés d'Etat

Modalités d'évaluation : épreuves certificatives

- Soutenance d'un rapport portant sur un projet d'animation
- Animation d'une séance d'apprentissage de la natation suivie d'un entretien
- Démonstration d'aisance aquatique - Mise en situation complète d'une action de secours
- Ecrit portant sur les règles d'hygiène et de sécurité

Public concerné

Tout public âgé de 18 ans minimum, ayant une expérience dans le domaine des Activités Aquatiques et de la Natation (pratique personnelle et/ou encadrement)

Prérequis

- Être titulaire du **BNSSA** à jour de la vérification de maintien des acquis
- Être titulaire du **PSE1** assorti de la mise à jour de la formation continue (2020 ou 2021)
- Présenter un certificat médical spécifique (utiliser exclusivement le modèle du dossier)
- **Satisfaire au test d'exigence préalable (TEP): 800 mètres nage libre réalisés en moins de 16 minutes**

Organisateur

CREPS de Strasbourg en partenariat avec le Comité Régional de Natation
Département Formation
4, allée du Sommerhof - CS 65007 - 67035 Strasbourg Cedex 02
Tél : 03 88 10 47 70 - Mail : dformation@creps-strasbourg.sports.gouv.fr

Responsable de la formation

Sébastien MARI, professeur de sport au CREPS de Strasbourg